

**Extrait du registre des délibérations du Conseil
Municipal**

Séance du 25 août 2026

Sous la présidence de M. Philippe BROLY, Maire

Membres en fonction :	19
Membres présents :	18
Membres absents non-excuses	0
Membres absents excusés :	0
Membres absents avec pouvoir :	1

Conseillers présents : Mmes et MM., Philippe BROLY, Yves ROTT, Sandra STRASSER, Edouard CAU, Lucienne ZWINGER, Patrick KAUFFMANN, Alain KAPFER, Patricia SCHOTT, Emmanuel RAPIN, Adeline SCHIFF, Raphaël HENNINGER, Julie SCHLEGEL, Julien HAGUENAUER, Elisabeth HIBOU, Alexandre WAHNERT, Françoise ADLER, Thierry FOHRER et Nathalie TRAPP

Absents ayant donné procuration : Mme Enola WIND procuration à Mme Adeline SCHIFF

Absents excusés : Néant

Absents non excusés : Néant

Secrétaire de séance : Mme Lucienne ZWINGER

**DCM-2026-07-07 : RESSOURCES HUMAINES – Création de postes pour l'école de
musique**

Pour pourvoir aux besoins de l'école de musique nous avons actuellement :

- 2 CDD
- 5 CDI

Les contrats à durée déterminée ont un terme fixé au 30 septembre 2026. Il y a lieu de les renouveler.

Le professeur de guitare est actuellement en CDD. Il cumule 33 mois de contrat et peut donc à nouveau bénéficier d'un contrat à durée déterminée pour une nouvelle durée de 1 an permettant de couvrir l'année scolaire de l'école de musique.

Il est placé sur la grille d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe NT à l'échelon 3 depuis le 1^{er} septembre 2026.

Le professeur de flûte est actuellement en CDD. Il cumule 13 mois de contrat et peut donc à nouveau bénéficier d'un contrat à durée déterminée pour une nouvelle durée de 1 an permettant de couvrir l'année scolaire de l'école de musique.

Il est placé sur la grille d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe NT à l'échelon 7 depuis le 1^{er} septembre 2025.

La régularisation des durées hebdomadaires pour les professeurs en contrat à durée indéterminée sera faite par avenant à compter du 1^{er} octobre 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3.2°,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – échelon 3 à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 12 mois pour le recrutement d'un professeur de guitare pour une durée hebdomadaire maximale de 6 heures,
- **DECIDE** de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe – échelon 7 à compter du 1^{er} octobre 2026 pour une durée de 12 mois pour le recrutement d'un professeur de flûte pour une durée hebdomadaire maximale de 4 heures,
- **CHARGE** Monsieur le Maire, de réaliser toutes les formalités nécessaires.

Lu, approuvé et signé.

Suivent les signatures du Maire et du secrétaire de séance.

Lucienne ZWINGER
Secrétaire de séance



POUR EXTRAIT CONFORME

Offendorf, le 26 août 2026


Philippe BROLY
Maire